

## 15-Enfants

POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
<b>La sécurité de l'enfant</b>		
Le milieu d'accueil crée et aménage les différents espaces fréquentés par les enfants en vue de garantir une sécurité maximale des enfants. A cette fin, le milieu d'accueil est attentif à identifier tout risque potentiel et prend les mesures adéquates pour créer un environnement à risques corporels réduits?		
Le lieu d'accueil dispose d'un espace de jeux extérieurs sécurisé et adapté (barrières, revêtements de sols diversifiés...) aux enfants?		
Les pièces d'eau, piscines et pataugeoires, font l'objet de moyens de protection adéquats les rendant inaccessibles aux enfants? Par dérogation à l'alinéa 1er, les activités en piscine ou pataugeoires adaptées, peuvent être organisées dans le respect strict des normes de sécurité, d'utilisation, d'hygiène et d'entretien de ces équipements, ainsi qu'en veillant à la présence constante aux abords de personnes en nombre suffisant et à même d'intervenir sans délai, en cas de nécessité?		
L'aménagement des espaces donne à l'enfant des indications claires qui lui permettent de comprendre globalement le fonctionnement du lieu d'accueil (zone de jeux, zone interdite...)?		
Pendant les périodes d'ouverture, les locaux du milieu d'accueil sont nettoyés quotidiennement? Le traitement des sols et des surfaces est adapté aux types de sols et de surfaces et compatible avec l'activité du milieu d'accueil? Il est fait un usage rationnel des produits d'entretien et des désinfectants en respectant leurs protocoles d'utilisation?		
Le nombre de lits correspond au moins au nombre maximum d'enfants pouvant être présents simultanément? L'adoption de mesures permettant une individualisation du lit est recommandée. Le milieu d'accueil assure le nettoyage régulier de la literie?		

## 15-Enfants

POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
<b>La sécurité de l'enfant</b>		
Les espaces fréquentés par les enfants sont aménagés en fonction des besoins spécifiques de l'enfant et/ou du groupe ?		
L'accueillante dispose des compétences nécessaires pour répondre aux besoins de l'enfant et aux spécificités de l'accueil organisé (particularités du projet d'accueil, accueil à domicile...)?		
L'accueillante bénéficie régulièrement de formations liées à l'encadrement et/ou axées sur le développement de l'enfant ?		
La matériel utilisé pour l'accueil est fiable, sécurisé, en bon état et vérifié régulièrement ?		
Le matériel utilisé par l'accueillante lui permet d'installer l'enfant dans le respect de son évolution motrice ?		
Les informations utiles en matière de soins à dispenser à l'enfant sont claires et communiquées à l'accueillante ?		
L'accueillante prend toutes les mesures nécessaires pour éviter les contacts entre les animaux et les enfants ?		
<p>Les garde-corps des terrasses auxquelles les enfants ont accès ont une hauteur minimale d'1,20 m. Ils sont composés soit:</p> <p>1° de balustres verticaux ayant un diamètre de minimum 1,25 cm, avec un espacement maximal de 6,5 cm. A défaut, le milieu d'accueil prévoit une sécurisation adéquate des barreaux. Afin d'éviter tout effet d'échelle, ces garde-corps ne comportent pas de barres intermédiaires horizontales ;</p> <p>2° d'un dispositif "plein" offrant les mêmes garanties de sécurité que ce qui est visé au point 1°.</p>		
Lorsque le milieu d'accueil dispose d'un espace activités extérieures, celui-ci est clos de façon sécurisée ? est situé, de préférence, en continuité avec l'espace activités intérieures et son accès est sécurisé?		

## 15-Enfants

POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
<b>La sécurité de l'enfant</b>		
<p>Les bacs à sable sont implantés et protégés de manière à ne pas être contaminés par les eaux de ruissellement ou par tout autre élément extérieur nuisible ?</p> <p>Les bacs à sable sont fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés?</p> <p>Le sable est changé ou régénéré au minimum une fois ar an?</p>		
<p>Dans les espaces accessibles aux enfants, les fenêtres s'ouvrent et se ferment de façon sécurisée ?</p>		
<p>Les produits chimiques à usage domestique, les produits inflammables et les objets potentiellement dangereux sont placés dans des espaces de rangement spécifiques, sécurisés et hors de portée des enfants ?</p>		
<p>§1er . Dans les espaces accessibles aux enfants, les parois, les sols et les équipements ne présentent pas de bords, coins ou extrémités saillants ou sont équipés de dispositifs permettant de les sécuriser.</p> <p>§2. Les équipements disposant de barreaux :</p> <p>1° présentent un espacement maximal de 6,5 cm entre deux barreaux ;</p> <p>2° ne comportent pas de barres intermédiaires horizontales.</p> <p>§3. Les équipements au sein des espaces accessibles aux enfants répondent aux normes de sécurité en vigueur. Les équipements et leur utilisation sont adaptés à l'âge et au nombre des utilisateurs.</p> <p>La destination initiale des équipements ne peut être modifiée. Si le milieu d'accueil modifie la structure initiale des équipements, il s'assure que la modification ne présente aucun danger pour les enfants.</p>		

## 15-Enfants

POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
<b>La sécurité de l'enfant</b>		
<p>Le milieu d'accueil veille à ce que :</p> <p>1° les circuits de distribution d'eau et, en particulier, de l'eau chaude sont conçus de façon à prévenir la contamination de l'eau au cours de l'exploitation ;</p> <p>2° les appareils sanitaires alimentés par de l'eau chaude sont équipés ou alimentés de manière à éviter tout risque de brûlure.</p>		
<p>Le chauffage se fait à l'aide de radiateurs ou d'éléments de chauffage? Aucun système de chauffage à radiation directe n'est autorisé.</p> <p>Les radiateurs ou les éléments de chauffage placés dans les espaces destinés aux enfants sont efficacement protégés?</p> <p>Le milieu d'accueil veille à prendre toutes les mesures nécessaires à la prévention des risques d'intoxication au monoxyde de carbone et d'incidents liés à l'usage normal des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude?</p> <p>A cette fin, le milieu d'accueil veille notamment à l'entretien régulier de ces systèmes en ce compris les conduits d'évacuation des fumées?</p>		
<p>Le milieu d'accueil ne peut recourir à aucun moyen de vidéo-surveillance des enfants en remplacement de la surveillance par son personnel ; l'usage de ce type de moyen ne peut donc constituer qu'un complément par rapport à celle-ci. Le recours à des moyens techniques de prise et de diffusion d'images des enfants ne peut intervenir que dans le respect strict des règles en vigueur et moyennant le consentement formel des parents. La diffusion par voie électronique en direct d'images des enfants est interdite.</p>		

## 15-Enfants

POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
<b>La sécurité de l'enfant</b>		
<p>Le service a mis a disposition de l'accueillante 5 lits cages (répondant à la norme de sécurité NBN) en vérifiant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'espacement des barreaux soit de 6.5 cm maximum et la hauteur des montants de minimum 60 cm - entre le haut de n'importe quel point d'appui et le haut des côtés et extrémités du lit</li> <li>- la distance entre deux lattes du sommier n'excède pas 6 cm</li> <li>- aucun élément du sommier ne puisse casser</li> <li>- le sommier occupe toute la surface du lit</li> </ul>		
Le service a mis à disposition 5 matelas (ferme, plat et qui occupe bien toute la surface du lit, entièrement recouvert d'une housse plastique) ?		
Le service a mis à disposition de l'accueillante :		
1 table à langer (répondant à la norme NBN EN 12221) avec un coussin à langer ;		
1 relax		
1 babyphone par espace repos.		
1 tapis de sol (lavable et suffisamment ferme pour se mouvoir facilement).		
1 parc (répondant à la norme de sécurité NBN EN 12227)		
1 table à la taille d'enfant		
4 petites chaises (adaptées où les pieds de l'enfant prennent appui sur le sol)		
1 chaise haute (stable munie d'accoudoirs, d'une ceinture ventrale et d'entre-jambes ou d'un harnais et d'un repose-pied ajustable)		

## 15-Enfants

POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
<b>La santé de l'enfant</b>		
Les matériaux utilisés lors de la construction, la transformation ou l'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs du milieu d'accueil, en ce compris les matériaux de parachèvement des éléments architecturaux et l'état de ceux-ci ne peuvent porter atteinte à la santé des enfants.		
L'alimentation proposée est adaptée aux besoins et capacités de l'enfant (texture, morceaux, contenu...)?		
L'accueillante évite au maximum les apports de sucre dans l'alimentation ?		
L'accueillant veille à proposer de manière régulière de l'eau aux enfants ?		
L'environnement sonore (bruit de fond, musique, bruit des appareils...) du lieu d'accueil favorise la santé et le bien-être de l'enfant ?		
L'environnement visuel (choix des couleurs, décoration...) du lieu d'accueil favorise la santé et le bien-être de l'enfant ?		
L'environnement lumineux (luminosité naturelle, localisation des points lumineux, type d'éclairage...) du lieu d'accueil favorise la santé et le bien-être de l'enfant?		
L'accueillante veille à la qualité de l'air ambiant (aération...) et à proposer un environnement olfactif qui favorise la santé et le bien-être de l'enfant ?		
L'accueillante favorise autant que possible l'utilisation des espaces extérieurs ?		
L'accueillante dispose d'une pharmacie dont le contenu est adaptée aux recommandations de l'ONE, sous clefs et hors de portée des enfants ?		

## 15-Enfants

POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
<b>La santé de l'enfant</b>		
Les médicaments apportés par les parents et/ou sous prescription médicale sont stockés en lieu sur et étiquetés au nom de l'enfant ?		
L'accueillante vérifie régulièrement les dates de péremption des produits médicamenteux ou autres consommés par les enfants et élimine les produits périmés conformément à la réglementation ?		
L'accueillante dispose d'informations claires et à jours concernant les éventuelles allergies (alimentaires, respiratoires..) de l'enfant ?		
En matière d'allergie alimentaire, l'accueillante fournit quand cela est possible une alternative respectueuse des besoins de l'enfant ?		
Le suivi du schéma vaccinal imposé est effectué par l'accueillante et/ou le service ?		
L'accueillante vérifie quotidiennement que le carnet de santé de l'enfant est disponible ?		
Selon le principe de précaution, l'accueillante évite autant que possible l'exposition des enfants aux champs électromagnétiques (wifi, babyphone, smartphone)?		

## 15-Enfants

POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
<b>Le bien-être de l'enfant</b>		
Les différents espaces du lieu d'accueil sont délimités et adaptés aux besoins de l'enfant (que ces besoins soient spécifiques ou généraux) ?		
Les différents espaces du lieu d'accueil sont aménagés de manière à permettre les interactions entre les enfants ?		
Le lieu d'accueil dispose des différents espaces visant à favoriser le bien-être des enfants (dont au minimum les espaces définis par la réglementation ONE) ?		
Le lieu d'accueil est conçu/aménagé de manière à limiter au maximum le nombre d'interdit ?		
L'accueillante propose aux enfants du matériel et des activités adaptées (intérêt, niveau de développement, accessibilité...) et en nombre suffisant ?		
L'accueillante propose à l'enfant des moments de relation privilégiée ?		
Le matériel et les activités proposées sont diversifiés et permettent de préserver et d'encourager le besoin de découverte de l'enfant ?		
Dans la mesure du possible, le revêtement de sol extérieur est diversifié (herbe, terrasse...)?		
Le matériel et les activités sont choisis par l'accueillante de manière à ne pas créer de discrimination entre les enfants par rapport aux caractéristiques sociales, culturelles, économiques et environnementales du milieu de vie de l'enfant ?		
Le fonctionnement du service et du lieu d'accueil ne crée pas de discrimination à l'encontre de l'enfant ou de sa famille ?		



## 15-Enfants

POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
<b>Le bien-être de l'enfant</b>		
Préalablement à l'accueil et de manière continue, la famille et l'accueillante échangent sur le quotidien de l'enfant dans ses différents milieux de vie en ce compris les choix éducatifs avec l'objectif de favoriser le bien-être de l'enfant ?		
Ces échanges visent à favoriser une certaine complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant (apprentissage de la propreté, diversification alimentaire, sommeil...)?		
L'accueillante est à l'écoute des besoins et attentes de l'enfant et veille dans la mesure du possible à y répondre ?		
L'horaire de présence de l'enfant dans le lieu d'accueil est négocié avec la famille et le service de manière à tenir compte, dans la mesure du possible, des besoins de la famille tout en proposant un accueil de qualité, qui favorise le bien-être de l'enfant ?		
Le projet d'accueil est communiqué aux familles préalablement à l'accueil ?		
L'accueillante et/ou le service est disponible pour répondre aux questions des parents ?		
L'accueillante adopte une attitude qui vise à établir avec les familles et les enfants une relation basée sur la confiance, qui favorise le sentiment de sécurité ?		
L'organisation de l'accueillante (activités proposées, planning de la journée...) tient compte du nombre et de la diversité des enfants présents (âges, taille du groupe...)?		
Dans la gestion de son lieu d'accueil (organisation, aménagement, attitude de l'accueillante...) l'accueillante veille à soutenir le développement de la socialisation de l'enfant ?		
L'accueillante soutient l'auto-gestion des conflits entre enfants ? Le cas échéant, elle accompagne leur gestion, si nécessaire, en intervenant en fonction des signaux des enfants ?		
L'accueillante accueille et valorise les initiatives et les démarches que les enfants font vers les autres enfants. Le cas échéant, l'accueillante soutient l'activité des enfants et les interactions entre eux ?		

## 15-Enfants

POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
<b>Le bien-être de l'enfant</b>		
L'accueillante soutient l'intégration harmonieuse des enfants ayant des besoins spécifiques au sein du groupe d'enfants ?		
L'accueillante accueille, reconnaît et échange avec l'enfant sur ses émotions ?		
L'accueillante laisse de la place pour l'expression personnelle et spontanée de l'enfant ?		
L'accueillante accueille et valorise les initiatives de chaque enfant en vue de favoriser progressivement sa confiance en lui-même et son autonomie ?		
L'accueillante met en place les changements (arrivée ou départ d'un enfant, introduction de nouveaux aliments...) de manière progressive ?		
L'accueillante communique avec les enfants à propos de ces changements et de la manière dont ils vont se dérouler ?		
L'accueillante veille à identifier les rituels de l'enfant, à les respecter ou à en mettre en place si nécessaire pour favoriser le bien-être de l'enfant ?		
Ces rituels sont individualisés, font sens pour l'enfant et sont proportionnés (investissement ou impact sur le groupe/bénéfice pour le groupe ou l'enfant) ?		